



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E25371

VALABLE JUSQU'AU 01/07/2027

ÉDITÉ LE

03/07/2026

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/04/1989

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 28/04/2025  
180 000

Raison sociale : HEURTEVENT (AGENCE)

17 RUE MERIDIENNE  
76300 SOTTEVILLE-LES-ROUEN

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC ROUEN

Téléphone : 02 35 62 21 53

Fax :

Portable : 06 60 23 62 82

Siret : 350 693 560 00020

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 3288500

Site Internet :

E-mail : heurteventsott@aol.com

Assurance Responsabilité Travaux :

ABEILLE IARD & SANTE 74950420

Responsabilité légale :

HOLDING ARTI'SAANE (929 279 354) / HOLDING HTV GROUP (929 222 966) /  
HEURTEVENT ARTHUR PRÉSIDENT

Assurance Responsabilité Civile :

ABEILLE IARD & SANTE 74950420

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2026

Effectif moyen : 9

Tranche de classification : EFF2A

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité  | * Date d'attribution |
|------|--|----------------------|
| 5111 | Installation de plomberie sanitaire en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m <sup>2</sup> Mention RGE | 02/07/2024           |
| 5211 | Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE  | 02/07/2024           |
| 5311 | Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m <sup>2</sup> Mention RGE                 | 02/07/2024           |

## Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories   | Date d'attribution |
|--|--------------------|
| o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz | 02/07/2024         |
| o Radiateurs électriques, dont régulation.                               | 02/07/2024         |
| o Ventilation mécanique  | 02/07/2024         |

\* ou du plus récent renouvellement

**LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT**

**Gérard SÉNIOR**

**SIGNATURE  
DU TITULAIRE**



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.